

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I

PROCÈS-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 19 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 19 du mois d'octobre, le conseil communautaire de la communauté de communes Hava'i s'est réuni à son siège provisoire situé à la Mairie de Uturoa, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président, pour la quatrième session de l'année 2018.

La convocation n° 444/CD/2018, adressée le 10/10/2018, a été affichée le même jour dans les Mairies de Taputapuatea, de Tumaraa, de Uturoa, de Huahine, de Tahaa et de Maupiti.

Etaient présents et absents les membres suivants :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	X			
2	M	MOUTAME Thomas	1er vice-président	X			
3	M	LISAN Marcelin	2ème vice-président	X			
4	MME	TEMATARU Céline	3ème vice-président		X		Nick ATGER
5	MME	TEROATEA Sylviane	4ème vice-président	X			
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-président	X			
7	MME	TAEAE Micheline	6ème vice-président	X			
8	M	HIRO Toni	7ème vice-président	X			
9	MME	GIBERT Pitoni	8ème vice-président	X			
10	M	MAIARI Maire	9ème vice-président	X			
11	M	TIHOTI Sylvain	Délégué membre	X			
12	MME	AMARU Moeani	Délégué membre		X		
13	M	HAUPUNI Varo	Délégué titulaire		X		
14	MME	ROTA Tina	Délégué titulaire	X			
15	M	EBB Moise	Délégué titulaire		X		
16	M	TERIIHAUNUI Hiomai	Délégué titulaire	X			
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		X		
18	M	ATGER Nick	Délégué titulaire	X			
19	M	TAEREA Raymond	Délégué titulaire	X			
20	M	PATERE Athanase	Délégué titulaire		X	Verdon TEFAATAU	
21	M	TAAROAMEA Bruno	Délégué titulaire	X			
22	M	TEPA Eremoana	Délégué titulaire		X	Eugène TUIHANI	
23	MME	FAAHU Tatiana	Délégué titulaire		X	Ruta ROURA	
24	M	TCHONG FONG Rudolphe	Délégué titulaire	X			
25	M	TEROU Puni	Délégué titulaire	X			
26	MME	TEANINIURAITEMOANA Dolores	Délégué titulaire	X			
27	MME	ATUAHIVA Alice	Délégué titulaire	X			
28	M	TAURUA Lucky	Délégué titulaire		X	Bernard MAUAHITI	
29	M	MAHURU Teiva	Délégué titulaire		X	Solange TAURAI	
30	M	ARUTAHU Gabriel	Délégué titulaire	X	X		
TOTAL				20	11	5	1
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)				26			

Assistaient également à la séance :

1. Monsieur GUILLAIN Teva, directeur des services de la CCH,
2. Monsieur Stéphane THOMAS, directeur des services techniques de la CCH.

A 10h00, le nombre de délégués présents ayant voix délibérative étant de 26, le quorum est atteint et le conseil communautaire peut délibérer valablement.

Le Président de séance nomme un secrétaire de séance et donne l'ordre du jour de la séance pour l'approbation.

Désignation du secrétaire de séance :

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil.

Madame Micheline TAEAE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 20 août 2018 ;
2. Projet de délibération n° 45/CCH/18 portant versement d'une subvention au profit du comité organisateur du Hawaiki Nui Va'a 2018 pour le soutien de l'organisation d'un concours de collecte de déchets ;
3. Projet de délibération n° 46/CCH/18 portant versement d'une subvention au profit du collège de Huahine pour un voyage scolaire et culturel en Nouvelle-Zélande ;
4. Projet de délibération n° 47/CCH/18 portant versement d'une subvention au profit du collège de Huahine pour un déplacement scolaire et culturel en vue de participer au Heiva des collèves à Tahiti ;
5. Projet de délibération n° 48/CCH/18 approuvant la décision modificative n° 03 du budget général ;
6. Projet de délibération n° 49/CCH/18 approuvant l'intégration dans son actif de la valeur comptable de la parcelle cadastrée commune de Uturoa section AD n° 241 d'un montant estimé à 10 010 000 F CFP ;
7. Questions diverses :
 - a) Présentation en séance du projet de construction du siège administratif de la communauté de communes Hava'i

Le président demande aux élus s'ils approuvent l'ordre du jour.

Les élus répondent que oui.

NUMERO DE DELIBERATION	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	OBSERVATIONS	RESULTATS
45/CCH/18 Délibération portant versement d'une subvention au profit du comité organisateur du Hawaiki Nui Va'a 2018 pour le soutien de l'organisation d'un concours de collecte de déchets	00	26	00	-	UNANIMITE
46/CCH/18 Délibération portant versement d'une subvention au profit du collège de Huahine pour un voyage scolaire et culturel en Nouvelle-Zélande	26	00	00	-	UNANIMITE
47/CCH/18 Délibération portant versement d'une subvention au profit du collège de Huahine pour un déplacement scolaire et culturel en vue de participer au Heiva des collèges à Tahiti	26	00	00	100 000 F CFP au lieu de 150 000 F CFP	UNANIMITE
48/CCH/18 Délibération approuvant la décision modificative n° 03 du budget général	00	26	00	Délibération retirée	UNANIMITE
49/CCH/18 Délibération approuvant l'intégration dans son actif de la valeur comptable de la parcelle cadastrée commune de Uturoa section AD n° 241 d'un montant estimé à 10 010 000 F CFP	26	00	00	-	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 12h00.

Dossier 1: Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 20/08/2018.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques à apporter par rapport au procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 01/06/2018.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote du présent procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 2 : Projet de délibération portant versement d'une subvention au profit du comité organisateur du Hawaiki Nui Va'a 2018 pour le soutien de l'organisation d'un concours de collecte de déchets

Le Président procède à la lecture du titre de la délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

Le directeur général des services procède aux explications comme énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Considérant que par courrier du 10 octobre 2018, le comité organisateur du Hawaiki Nui Va'a 2018 demande à la communauté de communes Hava'i un soutien financier en vue de l'organisation d'un concours de collecte de déchets.

Considérant que ce projet rentre dans le cadre de la compétence de la communauté de communes Hava'i en ce qui concerne la gestion de la collecte et le traitement des déchets des ménages.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Est allouée une subvention d'un montant de 500 000 FCFP (Cinq cent mille francs pacifiques) au profit du comité organisateur du Hawaiki Nui Va'a 2018 pour le soutien financier de l'organisation d'un concours de collecte de déchets.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer la convention annexée à la présente délibération fixant les modalités et conditions de versement de la subvention, ainsi que les avenants.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées au compte 6574 du budget principal en cours.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques et propose que l'on n'alloue pas de subvention au comité organisateur du Hawaiki Nu Va'a 2018 comme cela a été décidé en commission des finances au motif que :

- La CCH mets déjà à disposition ses agents pour la collecte des déchets engendrés dans le cadre du Hawaiki Nui Va'a ;
- La Hawaiki Nui Va'a concerne toutes les communes des îles sous le vent, or la commune de Bora Bora n'est pas membre de la CCH.

Pas de remarque.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité de la manière suivante :

DÉCIDE

Article 1^{er} : N'est pas allouée une subvention d'un montant de 500 000 FCFP (Cinq cent mille francs pacifiques) au profit du comité organisateur du Hawaiki Nui Va'a 2018 pour le soutien financier de l'organisation d'un concours de collecte de déchets.

Article 2 : Le Président n'est pas autorisé à signer la convention annexée à la présente délibération fixant les modalités et conditions de versement de la subvention, ainsi que les avenants.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées au compte 6574 du budget principal en cours.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 3 : Projet de délibération portant versement d'une subvention au profit du collège de Huahine pour un voyage scolaire et culturel en Nouvelle-Zélande

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Considérant que par courrier du 9 octobre 2018, le collège de Huahine demande à la communauté de communes Hava'i un soutien financier en vue de l'organisation d'un voyage scolaire et culturel en Nouvelle-Zélande.

Considérant que ce projet rentre dans le cadre de la compétence de la communauté de communes Hava'i en ce qui concerne la valorisation du patrimoine historique.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Est allouée une subvention d'un montant de 100 000 FCFP (cent mille francs pacifiques) au profit du collège de Huahine pour un voyage scolaire et culturel en Nouvelle-Zélande.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer la convention annexée à la présente délibération fixant les modalités et conditions de versement de la subvention, ainsi que les avenants.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées au compte 6574 du budget principal en cours.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques en rappelant que il a été décidé que la communauté de communes Hava'i est prête à accorder une subvention pour soutenir des déplacements scolaires, pédagogiques, culturels dont l'objet rentre dans son champ de compétences à raison de 200 000 F CFP maximum par île de la CCH et par année civile

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 4 : Projet de délibération portant versement d'une subvention au profit du collège de Huahine pour un déplacement scolaire et culturel en vue de participer au Heiva des collèges à Tahiti

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications succinctes énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante résumé sous forme d'un power point :

Considérant que par courrier du 9 octobre 2018, le collège de Huahine demande à la communauté de communes Hava'i un soutien financier en vue de l'organisation d'un déplacement scolaire et culturel en vue de participer à un déplacement scolaire et culturel en vue de participer au Heiva des collèges à Tahiti.

Considérant que ce projet rentre dans le cadre de la compétence de la communauté de communes Hava'i en ce qui concerne la valorisation du patrimoine historique.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Est allouée une subvention d'un montant de 150 000 FCFP (cent cinquante mille francs pacifiques) au profit du collège de Huahine pour un déplacement scolaire et culturel en vue de participer au Heiva des collèges à Tahiti.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer la convention annexée à la présente délibération fixant les modalités et conditions de versement de la subvention, ainsi que les avenants.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées au compte 6574 du budget principal en cours.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques en rappelant que il a été décidé que la communauté de communes Hava'i est prête à accorder une subvention pour soutenir des déplacements scolaires, pédagogiques, culturels dont l'objet rentre dans son champ de compétences à raison de 200 000 F CFP maximum par île de la CCH et par année civile

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 5 : Projet de délibération approuvant la décision modificative n° 03 du budget général

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications succinctes énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante résumé sous forme d'un power point :

Le conseil communautaire est sollicité pour une troisième modification du budget général pour l'exercice 2018, notamment pour :

- Ajouter des crédits pour l'attribution des subventions au comité organisateur du Hawaiki Nui Va'a 2018 et au collège de Huahine d'un montant de 750 000 F CFP

DÉCIDE

Article 1^{er} : La décision modificative n° 03 du budget général est approuvée comme suit :

Section de fonctionnement - dépenses

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
6554-020	-	Contribution aux organismes de reg.	200.000	
6558-020	-	Autres contributions obligatoires	300.000	
6574-020	-	Subvention de fonctionnement aux associations		500.000
		Total	500.000	500.000

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques en précisant que cette délibération doit être retirée car elle n'a plus lieu d'être du fait qu'il a été décidé de ne plus allouer de subvention au comité organisateur du hawaiki nui va'a.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est retirée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 6 : Projet de délibération approuvant l'intégration dans son actif de la valeur comptable de la parcelle cadastrée commune de Uturoa section AD n° 241 d'un montant estimé à 10 010 000 F CFP

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications succinctes énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante résumé sous forme d'un power point suivies des explications données par Eric TIXIER et Stéphane THOMAS :

Considérant que par mail provenant de la direction des affaires foncières du 28 août 2018, il est demandé à la communauté de communes Hava'i de confirmer la demande d'affectation de la parcelle dépendant de la terre Hamaiti, cadastrée commune de Uturoa, section AD n° 241 et du bâtiment y édifié d'un montant de 10 010 000 F CFP pour y construire son siège administratif.

Considérant qu'il est demandé de confirmer que ce projet est toujours d'actualité en fournissant les éléments suivants :

- La délibération du conseil communautaire approuvant l'intégration dans son actif de la valeur comptable des biens immobiliers à affecter de 10 010 000 F CFP ;

Considérant que la parcelle dépendant de la terre Hamaiti, cadastrée commune de Uturoa, section AD n° 93 et du bâtiment y édifié d'un montant de 50 081 890 F CFP a été affectée à la communauté de communes Hava'i par arrêté n° 1881 CM du 21 septembre 2018 portant affectation de la parcelle dépendant de la terre Hamaiti, cadastrée commune de Uturoa, section AD n° 93 et du bâtiment y édifié au profit de la communauté de communes Hava'i.

DÉCIDE

Article 1^{er} : L'intégration dans son actif de la valeur comptable de la parcelle cadastrée commune de Uturoa section AD n° 241 d'un montant estimé à 10 010 000 F CFP est approuvée.

Article 2 : Le Président de la communauté de communes Hava'i est autorisé à signer tout document lié à l'opération visée à l'article 1^{er} de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 7 : Questions diverses :

- b) Présentation en séance par Eric TIXIER et par Stéphane THOMAS du projet de construction du siège administratif de la communauté de communes Hava'i où il a été conclu qu'un concours d'architecture permettra de définir le besoin de la CCH en terme d'aménagement et de configuration des plans et des coûts qui s'en suivront.

Procès-verbal de la séance du 19/10/2018 approuvé à Uturoa, le 03/12/2018

Le secrétaire de séance,



Mme Micheline TAEAE

Le Président de séance,



M. Cyril TETUANUI